

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 57

chargée de l'examen du postulat Curnier et consorts

« Bus TL : baisser le ton d'un (é)cran »

Présidence :	M. Roland PHILIPPOZ (rempl. Andrea MÜNGER (soc.))
Membres présents :	Mme Carolina CARVALHO (soc.); M. Louis DANA (soc.); Mme Caroline DEVALLONE DINBALI (soc.); Mme Valérie D'ACREMONT (Les Verts); Mme Ariane MORIN (Les Verts); M. Olivier THORENS (Les Verts); Mme Anna CROLES REES (rempl. Mme Coralie DUMOULIN (PLR)); Mme Marisa MAURER PUTALLAZ (PLR); M. Johan PAIN (EàG); Mme Alice DE BENOIT (V'lib).
Membres excusés :	Mme Pauline BLANC (PLR); M. Elouan INDERMUHLE (UDC).
Représentante de la Municipalité :	M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP)
Notes de séances	Mme Chloé AUGSBURGER

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville

Date : 12 mars 2024

Début et fin de la séance : 17h – 17h30

Après les présentations et salutations d'usage, en l'absence du postulant, deux membres de son groupe présentent les objectifs visés par le postulat.

Les écrans forment une entrave aux capacités cognitives des enfants, ainsi que leurs capacités d'attachement et de développement émotionnel. Cela est dû à une exposition à des moniteurs et des images qui bougent, qui vont attirer l'attention de manière forte face à un objet inanimé. Dans la sphère privée, beaucoup de prévention se fait. Dans l'espace public, c'est une soumission non choisie à ces écrans animés qui font qu'on ne peut pas s'empêcher de regarder. L'idée de ce postulat est d'éviter une forme d'exposition supplémentaire (aux smartphones et autres écrans). Le postulat demande que les actions de promotions qui concernent la Municipalité soient des images fixes dans une idée d'exemplarité. Le postulat demande également que la Ville fasse la même chose pour les promotions des activités culturelles et sportives soutenues par la Ville. Et pour les publicités commerciales, il demande que la Ville négocie avec les TL pour que les contrats publicitaires contraignent l'utilisation d'images fixes. Le postulat s'inscrit dans un souci de cohérence avec la politique de la Ville sur les procédés de réclame et la volonté de la Municipalité de limiter les publicités sur les écrans.

Plusieurs commissaires interviennent pour soutenir le postulat et son renvoi à la Municipalité. Certains se demandent la raison pour laquelle une commission a été demandée tant les objectifs du postulant leur semblent évidents.

Conseil communal de Lausanne

Le représentant de la Municipalité répond à plusieurs interrogations et précise le cadre de ce qui peut être entrepris.

- Il existe deux vecteurs de publicité dans les bus TL et le LEB, répartis à temps égal. Le premier est la promotion des activités des différentes municipalités. Pour Lausanne, le service de la communication propose des publicités push (qui sont des petites vidéos, créées aussi pour les réseaux sociaux) et la Ville présente les activités qu'elle subventionne. Pour le reste, ce sont des contrats de concessions publicitaires payants, gérés par le Conseil d'administration des TL.
- Les compétences ne sont pas uniquement celles de la Ville de Lausanne. Fin 2023 un contrat de concession a été renouvelé avec la SGA, contrat qui intègre la diffusion d'images animées. La Municipalité a la possibilité de choisir ses vecteurs de communication pour ses propres activités, mais l'activité commerciale est liée à des contrats publicitaires. Actuellement, les communes qui ont des spots publicitaires dans les bus TL et LEB sont Lausanne, Epalinges, Chavannes-près-Renens, l'association des communes de l'Ouest lausannois, Saint-Sulpice, Pully et Assens. La Municipalité de Lausanne ne pourrait pas imposer un mode de communication à d'autres communes.
- L'attente des clients de la SGA est d'avoir des vecteurs publicitaires qui attirent le plus l'attention des usagers. A ce stade, le contrat a été reconduit jusqu'à fin 2026 avec la permission d'images publicitaires animées pour le 50% du temps de diffusion qui leur est accordé dans les transports publics TL et LEB.

Parvenue au terme de la discussion, la commission vote le renvoi du postulat à la Municipalité par

9 oui

1 non

1 abstention

Lausanne, le 22 mars 2024

Le rapporteur:
Roland Philippoz

